Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Enfant 18 ans emancipation et autorité parentale

Par lulu20

bonjour,
mon fils a eu 18 ans , il ne vit plus chez moi depuis 1 an et est hebergé par ma soeur car il a frappé ma femme . il vient d'avoir 18 ans et j'ai sa garde en tant que pere depuis 13 ans . je voulais savoir ce que je dois faire pour l'emanticiper car je n'ai plus de contact avec lui ,
quels sont mes droits apres ses 18 ans ? et sa mere dans l'histoire qui ne s'en occupe pas .
suis je obligé de lui verser une pension aliementaire ? s'il chercher des etudes à faire de plus de 10 000 euros je n'ai pas les moyens . merci pour votre aide

---
Par ESP

Bonjour
Si les exigences de votre fils sont insupportables financièrement, je vous conseille de prendre contact avec le JAF.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]